



52^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran

Genève, le 20 mars 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son travail.

La Suisse réitère son appel à ce que des enquêtes indépendantes aient lieu concernant les décès survenus lors des manifestations. Les auteurs de violations des droits de l'Homme doivent être poursuivis et jugés. Dans cette optique, mon pays encourage les autorités iraniennes à collaborer avec les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme et à accepter les demandes de visite du Rapporteur spécial et de la Mission d'établissement des faits.

La Suisse condamne les exécutions en lien avec les manifestations. Elle appelle les autorités iraniennes à commuer toutes les condamnations à mort de manifestants, ainsi qu'à libérer toutes les personnes détenues arbitrairement. Le droit à un procès équitable doit être garanti, conformément aux obligations internationales de l'Iran. De façon générale, l'augmentation des exécutions est préoccupante. Nous appelons l'Iran à inverser cette tendance et à limiter la peine de mort aux crimes les plus graves, comme première étape vers une abolition.

La Suisse a pris note des annonces d'amnistie faites par l'Iran. Elle s'attend à ce que d'autres mesures concrètes soient prises en vue de consolider une désescalade et de respecter les droits de l'homme et les droits des femmes et des filles en Iran.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelle est votre appréciation de la récente amnistie accordée à 22 000 manifestants?

Je vous remercie.